

PM

2 mars, 2010

Nouvelles technologies et communication – un défi pour les parlements

Proposition

Nouvelles technologies et communication – un défi pour les travaux parlementaires, c'est le thème proposé pour la Conférence des présidents de parlements de l'Union européenne, les 14 et 15 mai 2010. Nous proposons que ce thème soit présenté par un intervenant externe ayant fait des recherches sur ce sujet. Le but est de définir le problème et de placer le sujet dans un contexte démocratique pour donner une inspiration aux discussions ultérieures. La section plus théorique pourrait être complétée par une vue d'ensemble pratique de l'évolution en cours dans les parlements de l'UE, à partir d'une enquête.

Circonstances préalables

La confiance dans les parlements et les travaux politiques traditionnels des partis politiques est en baisse, tout comme la participation électorale, par exemple dans les dernières élections du Parlement européen. Cela entraîne à son tour un affaiblissement de la légitimité des assemblées de représentants. Cette discussion n'est pas neuve. La question de savoir de quelle manière la démocratie peut être vitalisée, par le dialogue ou par les délibérations, est fréquemment évoquée.

Le développement technologique facilite une progression de la participation et de l'implication. Les hommes politiques et les citoyens accèdent à de nouvelles manières de communiquer. Le courrier électronique, maintenant traditionnel, a été complété par Facebook, les blogs et Twitter, pour ceux qui en ont le désir et la possibilité. L'importance des médias sociaux dans une campagne électorale s'est manifestée, on l'a vu, dans les dernières élections présidentielles américaines.

Cette évolution signifie aussi que de nouvelles scènes s'ouvrent au travail politique à la manifestation des opinions. Les personnes impliquées commencent leurs sollicitations sur Internet dans une question d'actualité et influencent les décideurs. Les manifestations se sont déplacées, de la rue à la Toile. Cela signifie en outre que les habiles représentants d'intérêts particuliers peuvent rapidement créer une opinion et acquérir de l'influence.

La question des nouveaux médias et de leurs conséquences pour les parlements est générale, quels que soient les systèmes constitutionnels. C'est pourquoi un échange d'expériences et d'idées sur ce thème serait appréciable dans le cercle de l'Union européenne.

Sujets à traiter éventuellement

- Comment les assemblées législatives ont-elles assimilé les nouvelles possibilités de communication et comment cela se passe-t-il dans la réalité ?
- Quelle position les parlements peuvent-ils adopter, en tant qu'institutions, envers l'utilisation accrue des médias sociaux ?
- Des éléments de dialogue démocratique sont-ils nécessaires dans le système de représentation politique ?
- Comment la démocratie représentative est-elle affectée par les éléments accrus de démocratie directe ?
- Comment les technologies nouvelles/les médias sociaux peuvent-ils être utilisés dans les travaux des parlements ?
- Quel soutien technologique devrait-on offrir au parlementaire individuel ?
- Cette tâche doit-elle être accomplie par les parlements (leur administration) ou par les partis/les hommes politiques eux-mêmes ?
- Les nouveaux médias créent-ils des attentes d'influence ou de rétroaction vers les citoyens qui ne peuvent être satisfaites ?

Autre chose ?